

# L'Echo des Réserves

Le bulletin de liaison des membres actifs des Commissions de Gestion de Natagora



## Quand la Nature sort des réserves

Lors de quelques jours de dépaysement dans le sud-ouest français, j'y avais retrouvé avec une grande joie des bermes de routes tapissées de moult orchidées et fleurs de toutes sortes, et découvert avec plaisir entre bien d'autres merveilles, une population de petites rainettes méridionales qui se plaisaient dans les herbes folles des bords des petites routes du village. Las, au nom de la sacro-sainte notion de « propreté » mal comprise par des édiles communaux sans doute mal informés, une machine infernale, telle un ogre, est venue un matin gyrobroyer la flore, les orchidées, les reptiles et les rainettes, ne laissant que la désolation d'un sol scalpé, voué à la sécheresse. Pas un mètre carré ne fut oublié, malgré notre intervention et nos exhortations immédiates mon épouse et moi, auprès de l'ouvrier communal qui ne faisait qu'obéir à des ordres irréfléchis. La notion de « propreté » évoquée nous semble parfois bien étrange et bien peu respectueuse de la vie.

Le propre du naturaliste, c'est d'avoir conservé de son enfance, la capacité d'émerveillement devant le miracle du vivant, tout en gardant un esprit critique et une sensibilité à fleur de peau qui s'exacerbe devant les destructions journalières que notre système économique fait subir à notre environnement. Si nos réserves naturelles telle celle de la Haie-Gabaux, présentée par Olivier Kints dans ce numéro, sont une amorce de réponse pour sauvegarder nos écosystèmes rares, il ne faut cependant pas être naïf: sans une prise d'éco-conscience du public, nos efforts de préservation ne resteront qu'une goutte d'eau dans un océan de destruction.

L'appel à rejoindre le Réseau Nature présenté dans cet Echo des Réserves s'insère dans cette démarche en proposant à différents publics de s'associer à nous pour constituer une mosaïque de petits « Jardins d'Eden » de nature, formant entre les grandes réserves naturelles un maillage qui permettra à la vie de s'épanouir.

Si Natagora fait de gros efforts d'acquisition de terrains en vue de la création de réserves naturelles, il est cependant clair que notre association ne pourra pas acheter toute la Wallonie ! Nous savons tous que pour être cohérent, un ensemble de réserves doit avoir des liaisons telles qu'elles permettent aux espèces animales et végétales de communiquer, circuler, s'alimenter, se reproduire et assurer leur survie. Natagora fait donc appel à vos compétences pour « conseiller », ceux qui aspirent à apporter leur contribution à la sauvegarde de nos écosystèmes. Votre expérience peut apporter beaucoup à ceux qui aspirent à contribuer à la lutte contre l'érosion de la vie sans vraiment savoir comment opérer.

Dans ce numéro de l'Écho des Réserves, nous donnons également des échos de l'expérience accumulée dans le cadre du projet LIFE-Croix-Scaille et d'autres projets de restauration de fonds de vallées ardennaises. Ces ambitieux projets de réhabilitation ne doivent cependant pas occulter l'importance de la création de ces milliers de petits havres de vie dans les jardins privés, terrains personnels ou publics. Tous ces microcosmes sont vitaux pour bien des espèces en perdition. A nous, tous ensemble, de tenter d'éveiller cette éco-conscience autour de nous et faire comprendre qu'une société qui anéantit son cadre de vie est vouée à sa perte.

Nos défis aujourd'hui sont ceux-ci : enseigner pour tenter d'éveiller cette éco-conscience autour de nous, montrer l'exemple à ceux qui n'ont pas encore la « fibre verte », motiver petit à petit un nouveau public à venir grossir nos rangs et faire comprendre à tous qu'une société qui anéantit son cadre de vie est vouée à sa perte.

Depuis les années cinquante, des milliers d'espèces animales et végétales y compris et surtout parmi nos insectes, ont disparu ou sont en voie de l'être. Si pour le moment le public ne voit pas vraiment de modifications tangibles à notre environnement, il doit savoir qu'enlever ainsi des « engrenages » à la chaîne du vivant finira tôt ou tard par déséquilibrer le fragile château de carte qu'est notre écosystème Terre.

Jean DELACRE - conservateur réserve naturelle de la Haie-Gabaux

## Sommaire

### Gestion...

Techniques de restauration douce et d'entretien des nouveaux joyaux de nature... 2-5

### Hors réserve...

Quand la nature s'invite chez vous 6-8

### Mieux...

Au milieu de ma réserve, un ruisseau... 9-12

### Gestion...

La nouvelle Réserve de la Haie Gabaux : le décollage du Life Papillons en Fagne 13-15

### Les Brèves

16

Cliché Denis Parkinson



# Techniques de restauration douce et d'entretien des nouveaux joyaux de nature...

par Michaël Pontégnie  
avec la collaboration de Jean-Luc Mairesse,  
Denis Parkinson, Christian Xhardez  
et Philippe Collas

L'article « Nouveau visage pour les vallées ardennaises » paru dans le dernier numéro de l'Echo des Réserves présentait quelques programmes de restauration, parfois ambitieux, visant des terrains de fond de vallée fortement dégradés. Qu'il s'agisse de terrains laissés à leur évolution spontanée ou de fonds de bois restaurés, les milieux que nous souhaitons maintenir ouverts en raison de leur potentiel biologique doivent faire l'objet d'une attention particulière pour que ce potentiel puisse se développer et pleinement s'exprimer. Nous vous proposons ici de faire le point sur ces gestions récurrentes des terrains rouverts, ainsi que sur les techniques appropriées de restauration des milieux peu dégradés.

Ramassage de foin après la fauche dans la réserve naturelle de Bellemeuse.

Cliché Frédéric Degrave

## Gestion des ligneux

Le long des cours d'eau ardennais, dans les plaines alluviales, qu'il s'agisse de fonds de bois exploités depuis peu ou de terrains abandonnés ayant échappé à l'enrésinement anarchique mis en œuvre durant le dernier siècle, nous assistons très souvent à la recolonisation progressive des ligneux (saules, bouleaux, ...), avec pour conséquence la fermeture des habitats prairiaux. Malgré le maintien, ça et là, de quelques îlots ouverts très intéressants, abritant généralement les dernières populations d'espèces animales et végétales typiques de ces fonds de vallées, cette évolution naturelle peut s'avérer très dommageable pour la diversité écologique de certains de nos sites et nécessite donc une certaine vigilance. Pour restaurer les habitats initiaux, il « suffit » de rouvrir la parcelle, en prêtant une attention toute particulière à ne pas mettre en péril, lors des travaux, ces petites populations résiduelles. Pour ce faire, différentes possibilités de déboisement s'offrent à nous ; le choix dépendra de l'objectif, de la surface, des moyens disponibles et de l'accessibilité.



### La coupe totale des ligneux

La technique la plus simple est de couper les arbres le plus bas possible et d'entasser le bois sur une zone la plus restreinte possible et de moindre intérêt biologique. Cette opération sera réalisée préférentiellement entre octobre et mars afin d'une part d'éviter la période sensible de nidification et d'autre part de profiter d'une végétation peu développée qui entraverait les travaux et le transport. Si cette technique est certes très efficace, elle n'est pas la solution universelle car pour certaines espèces, comme les saules ou les prunelliers, elle présente le désavantage de dynamiser la repousse des rejets.

### La coupe des arbres à un mètre de hauteur

Le principe de cette technique peu connue est de couper les arbres à un mètre de haut, idéalement au mois de mai. Le « piquet » restant servira de tire sève, les racines s'épuiseront plus ou moins rapidement jusqu'à ce que le tronc soit sec et que plus aucun rejet ne pousse au bout de 2 ou 3 ans. Si vous désirez libérer la place par la suite, il ne restera plus qu'à couper les souches le plus bas possible. Bien que les rejets éventuels soient appétés par les Cervidés, il peut s'avérer utile de passer de temps à autre pour les couper soi-même afin d'épuiser plus rapidement la souche. Cette technique est excessivement efficace avec les bouleaux.



### L'annelage des arbres



Annelage de robinier faux acacias  
Cliché LIFE Hélianthème

Il s'agit d'écorcer l'arbre à hauteur d'homme sur 20 à 30 cm et de passer ensuite un coup de brosse de fer sur la blessure afin de briser les derniers vaisseaux encore présents. Les racines s'affaiblissent rapidement et l'arbre meurt sur pied en un à trois ans suivant la situation, l'espèce et la période. Ceci permet de faire l'économie des travaux de bûcheronnage tout en maintenant du bois mort sur pied dans la réserve ce qui est particulièrement favorable aux insectes xylophages, champignons ou certaines espèces d'oiseaux (pics, ...). Cette méthode donne de bons résultats sur des arbres suffisamment âgés (> 10-15 ans) mais n'est pas applicable à toutes les espèces. Si elle s'avère très efficace sur les bouleaux ou les résineux, elle sera par contre totalement inefficace pour les saules et les prunelliers par exemple.

Les arbres, coupés à un mètre de haut, s'épuiseront plus rapidement que lors d'une coupe au ras du sol.  
Cliché M. Pontégnie



## L'utilisation d'herbicide

L'utilisation d'herbicide n'est bien entendu pas à privilégier. En effet, tout le monde connaît les risques que représentent ces produits chimiques pour l'environnement et l'ensemble des espèces animales et végétales, en particulier dans les zones humides et en bordure de ruisseaux. Toutefois, dans certains cas (plantes invasives, espèces rejetant trop vigoureusement, pas ou peu de moyens humains ...), cette solution peut s'avérer être la seule réaliste. Il convient alors de choisir un herbicide le plus sélectif et le moins

rémanant possible, de bien respecter le dosage, de l'appliquer dans de bonnes conditions climatiques et de manière parcimonieuse et limitée, comme par exemple l'application au pinceau sur la souche fraîchement coupée (maximum une heure après la coupe). Il peut être intéressant d'y ajouter un colorant tel que le bleu de méthylène afin de bien marquer les souches déjà traitées. Avant d'utiliser cette méthode, toutes les autres possibilités doivent être envisagées...!



## L'arrachage ou dessouchage

### Gros arbres

Si par chance un bulldozer ou un tracteur est disponible, les arbres non désirés (principalement des saules) peuvent être arrachés, soit au moyen de pinces (pelle mécanique, débardeur forestier) ou de câble (engins avec treuil, tire-fort manuel). Cette technique est particulièrement intéressante pour les essences qui rejettent vigoureusement de souche comme les saules. Les principaux avantages sont la rapidité de l'opération, la création d'habitats intéressants (mare, dépression ...) et la certitude que l'arbre ne rejettéra pas pour peu que l'on achève le travail à la main. Par contre, l'élimination d'arbres entiers et volumineux nécessite le plus souvent une phase de bûcheronnage lourde, à prévoir en dehors de la zone sensible de la réserve. Une alternative est de revendre ou même de donner gratuitement ces arbres comme bois de chauffage aux habitants du coin. Enfin, le risque d'exporter une grande quantité de terre et de faire des dégâts avec les machines (tassement et/ou orniérage) ne doit pas être sous-estimé, l'impact négatif risquant d'être important.



Dessouchage de saules dans la réserve naturelle de la Vieille Rochette (Libin).  
Cliché LIFE Papillons

### Petits arbres

Si la possibilité d'intervenir sur des jeunes arbres se présente, l'arrachage manuel à la houe-hache ou houe à planter (houe possédant un manche solide de +/-1m de long) donne de très bons résultats. La méthode demande de l'adresse et une certaine force physique mais évite de repasser de manière interminable sur des rejets pendant plusieurs années. Cette méthode est bien adaptée pour des

arbres jusqu'à 8-9cm de diamètre au collet, des jeunes souches de rejets d'aulnes ou de bouleaux ou encore sur de vieux saules qui se sont marcottés (extension de l'arbre via les branches tombantes qui s'enracinent dans le sol). L'important est de bien donner le coup dans le sol sur les racines et non sur le bas du tronc.



### Mais pensez à en laisser quelques-uns ...

De nombreux animaux dépendent de la présence d'arbres, de buissons isolés ou en bouquets : perchoir, abri nocturne ou hivernal, source de nourriture ...



L'écorçage permet de maintenir des arbres morts sur pied.  
Cliché M. Pontegnie

Le cuivré de la bistorte est un bon exemple pour les fonds de vallée ardennais puisqu'il se réfugie pour la nuit au sommet des arbres avoisinants. Il faut donc veiller à laisser quelques arbres isolés, haies, voire bosquets quand la surface et les modalités de gestion future le permettent. Ceci est d'autant plus important que l'environnement immédiat de la réserve en est dépourvu. Le choix des arbres à maintenir peut se baser sur les critères suivants : rareté locale ou régionale de l'espèce, intérêt de la biodiversité associée (cfr liste p. 25 de la circulaire biodiversité), taille et âge (privilégier des individus âgés disposant d'une grande quantité et variété de microhabitats : bois mort, cavités, lichens, suintements...), situation (afin de ne pas gêner la gestion future).



### Et n'oubliez pas le bois mort !

Elément essentiel pour la biodiversité, le bois mort est malheureusement beaucoup trop rare dans nos forêts et campagnes. Hébergeant jusqu'à 1/4 des espèces rencontrées en forêt, il sert de perchoir, d'abri, de site de nidification et de nourrissage ou tout simplement de support. C'est pourquoi certaines des techniques présentées ci-dessus, permettant le maintien d'un minimum de bois mort (coupe à 1 m, mise en tas des arbres coupés, arbres anelés ...), représentent un intérêt non négligeable pour la biodiversité abritée dans la réserve.



## Gestion récurrente des milieux ouverts le long des cours d'eau ardennais : quels choix poser ?

Dans les fonds de vallée ardennais, la restauration vise tant des prairies maigres de fauche sur l'ensemble du gradient d'humidité que des tourbières ou des mégaphorbiaies (prairies humides régulièrement inondées avec un complexe de grandes plantes dont la reine des prés).

Une fois les différents travaux de réouverture du milieu réalisés, trois options s'offrent à nous afin de maintenir l'habitat ouvert : le fauchage, le pâturage par bovins, chevaux, voire ovins ou un simple débroussaillage périodique tous les 3 à 10 ans. Cette dernière alternative est particulièrement intéressante pour le gestionnaire quand peu de moyens récurrents sont disponibles.

La réflexion doit évidemment tenir compte des objectifs de gestion prévus et doit prendre en compte le fait qu'il est toujours intéressant de varier les gestions appliquées et de ne pas vouloir tout gérer. Maintenir des zones refuges et laisser vieillir les écosystèmes afin qu'ils évoluent vers un niveau de maturité rarement atteint ne peut être que bénéfique pour la biodiversité. Ainsi, conserver, par exemple, une vieille boulai humide permettra de générer de nouvelles niches écologiques hautement favorables, voire indispensables pour certaines espèces.

Le fauchage présente l'avantage de permettre une exportation relativement aisée des végétaux coupés et donc une restauration plus rapide en prés maigres grâce à l'exportation de la matière organique avec pour conséquence un appauvrissement de la parcelle. Le foin peut soit être mis en tas en limite de zone, ce qui a pour avantage de créer des zones refuges pour divers animaux comme par exemple la couleuvre à collier qui pourra y pondre, soit servir d'appoint alimentaire pour le bétail, soit encore être épandu sur d'autres parcelles, géographiquement proches et moins bien développées afin d'y apporter une diversité de graines. Cet épandage de foin se fera fin juillet-début août càd au moment où la majorité des espèces que l'on souhaite disséminer sont en graines et à raison idéalement d'1 ha fauché pour 1 ha à épandre.

Si l'on compare fauche et pâturage, la différence essentielle est que le pâturage n'est pas homogène, à l'inverse du fauchage. En effet, le pâturage introduit une diversité floristique particulière due à une variabilité spatiale dans la pression de pâturage.

Le choix du type de gestion récurrente sera fonction d'un certain nombre de critères, exposés ci-dessous.

Tout d'abord, les **exigences écologiques des espèces** présentes sont indispensables à prendre en considération afin d'éviter, ou tout au moins, limiter les impacts négatifs sur leurs populations. Ainsi, le cuivré de la bistorte, papillon emblématique des fonds de vallée

ardennais, ne supporte qu'un pâturage léger ou un fauchage tardif (pas avant octobre). En effet, la renouée bistorte, seule plante hôte de la chenille, supporte mal le pâturage : les sabots des bovins bissent ses rhizomes, entraînant une forte diminution de sa population, et de ce fait, du papillon qui s'en nourrit. Par ailleurs, si une fauche est effectuée trop bas ou trop tôt dans la saison, les chenilles du cuivré sont exportées avec le foin, ce qui risque de mettre sa population à mal. L'idéal consiste donc à opter pour le fauchage en rotation, permettant de maintenir suffisamment de zones refuges pour les chenilles du papillon sans nuire à la bistorte. Partager une zone en 3 blocs et faire pâturer alternativement chaque zone (rotation en 3 ans) est l'exemple le plus souvent cité.



Les Highlands sont des bovins rustiques souvent utilisés dans la gestion extensive des sites naturels.  
Cliché M. Pontegnie

Ensuite, si le pâturage est envisagé, la **taille** de la parcelle doit être suffisamment importante ( $> 1$  ha). On évite ainsi l'écueil d'un troupeau minuscule devant être déplacé très régulièrement, ce qui est fort coûteux en temps. Pour la fauche, la surface détermine le type de machine à utiliser.

Avant de décider de faucher une parcelle, il convient de vérifier que l'engin utilisé peut facilement y accéder et que l'on ne risque ni de s'embourber dans les zones les plus humides ni de se retourner sur les parcelles les plus pentues. La **distance** est également un élément important à prendre en compte. Il est bien évident que de petites parcelles éclatées seront idéalement fauchées à la débroussailleuse ou à la motofaucheuse tandis que les plus grands ensembles pourront l'être au tracteur. Pour ce qui est du pâturage, l'accessibilité pose moins de problèmes que pour la fauche. Par contre, la distance et les obstacles éventuels (rivière, autoroute...) peuvent compliquer les déplacements du troupeau d'un site à l'autre.

Finalement, le **coût** et la **disponibilité en moyens humains** seront déterminants. Pour synthétiser, le fauchage se limite à trois passages par an (fauchage, andainage, ballottage) concentrés sur quelques semaines. Il nécessite un matériel assez lourd et coûteux qu'il faut de plus entretenir correctement. Cette fauche peut être réalisée par un agriculteur local, mais très peu sont équipés d'engins capables de travailler en milieu humide (poids des machines trop important). A l'opposé, si l'on souhaite mettre en place un pâturage, la pose et l'entretien de clôtures sont indispensables, de même que l'aménagement d'un accès permanent à l'eau pour le bétail (idéalement pompe à museau ou abreuvoir gravitaire) et une surveillance très régulière (2 à 3 passages/semaine). Ces visites permettent aussi d'habituer les animaux à la présence du gestion-

naire, de les changer de parcelles, de leur fournir éventuellement un complément de fourrage durant la mauvaise saison... Les aspects administratifs et sanitaires liés à la détention d'animaux ne doivent pas être négligés non plus, de même que les frais de vétérinaires éventuels et de maréchal ferrant pour les chevaux (parage des sabots une à deux fois par an). Il faut en outre disposer de « prairies-parking » de moindre valeur écologique où entreposer les animaux le reste de l'année (période sensible pour certaines espèces ou afin d'éviter le surpâturage) et notamment en hiver. En effet si un complément de fourrage est nécessaire, il est préférable d'éviter d'importer de la matière organique supplémentaire et extérieure au site écologiquement intéressant.

## Les modalités de gestion

### Le fauchage

Dans les premières années après la restauration des milieux naturels, la totalité de la surface sera fauchée (sauf contre-indication pour l'une ou l'autre espèce nécessitant des zones refuges) afin d'appauvrir le sol le plus vite possible. Après quelques années, lorsque la végétation prairiale est réinstallée, on passe à un fauchage annuel d'un tiers de la surface. Cette rotation trisannuelle est la plus simple à mettre en œuvre, mais il est loisible d'en prévoir une autre selon la situation rencontrée.

Trois types d'outils s'offrent à nous.

- **La débroussailleuse** : petites parcelles relativement difficile d'accès et difficilement gérable (humidité, pente...) ;
- **La motofaucheuse** : grandes parcelles relativement difficiles d'accès ou difficilement gérables ;
- **Le tracteur avec barre de fauche** pour les grandes parcelles faciles d'accès et d'exploitation ;



Les vastes parcelles faciles d'accès peuvent profiter de moyens de gestion plus rapides alors que la débroussailleuse sera de rigueur

Clichés Fabian Constant et M. Pontegnie

### Le pâturage

Le bétail (rustique idéalement, mais le choix des races sort du cadre de cet article) sera laissé sur la parcelle après le 1er juillet avec une densité allant de 0,3 à 0,6 UGB (Unité Gros Bétail convertissant le nombre d'animaux en pression de pâturage en fonction du poids, de l'âge, de la surface et de la durée de pâturage). Cette faible charge permet d'éviter le surpâturage et donc le risque d'eutrophisation, de tassement du sol, la diminution de la diversité floristique.... La pression du pâturage sera surveillée régulièrement et adaptée si nécessaire afin de maintenir voire améliorer l'intérêt floristique et faunistique tout en évitant le reboisement.



Pâturage par des moutons de race rustique.

Cliché LIFE Hélianthème

## Sources

Delescaille, L.-M., 2000, Considération sur la gestion conservatoire des écosystèmes prairiaux dans les réserves naturelles. Parcs et Réserves, vol. 55, n° 2, pp. 2-10.

Goffart, Ph. et al., 2001, Gestion des milieux semi-naturels et restauration de populations menacées de papillons de jour. Ministère de la Région wallonne, DGRNE, DNF, Travaux n° 25, 125 p.

Renseignements pratiques : J-L Mairesse jean-luc.mairesse@natagora.be ou 0475/87 10 76



## Quand la nature s'invite chez vous ...

par Pascal Hauteclair

Les réserves naturelles sont des joyaux de nature préservée ! C'est vrai, mais cela suffit-il à sauver la nature ? Non, car la nature, c'est avant tout la nature ordinaire, celle de nos campagnes, de nos forêts et de nos jardins. Et pourtant, c'est cette même nature qui subit au quotidien les agressions humaines : urbanisation, pesticides et engrais, espèces exotiques, réchauffement du climat. Devons-nous attendre que des espèces communes soient au bord de l'extinction pour réagir ? Déjà des espèces banales d'il y a à peine 10 ans montrent aujourd'hui des signes alarmants de régression : bleuet, coccinelle à 2 points, alouette des champs... Le Réseau Nature, c'est une opportunité de prendre en compte cette nature ordinaire en aidant tous les acteurs de la société à favoriser la biodiversité sur leur terrain !

Ecouter et conseiller, voilà les principales missions de l'expert du Réseau Nature. Visiter les terrains des participants et les aider à trouver les orientations de gestion adéquates à leur terrain en fonction de leurs possibilités ... tenté(e) par l'expérience ?

Cliché Nature au Jardin - Bruxelles

### Le Réseau Nature en appui au Réseau Ecologique

Pour être efficace, la protection de la biodiversité doit épouser le concept de « Réseau Ecologique », garant de toutes les fonctions vitales des espèces : reproduction, alimentation, déplacement... Pour être fonctionnel, celui-ci doit comporter des sites de grande valeur biologique (les zones centrales) interconnectés par des passerelles (les zones de liaison) permettant aux espèces de se déplacer, de chasser ... Un fond de vallée humide, une pelouse calcaire, un étang avec roselière, une tourbière sont des exemples de zones centrales mais qu'entend-on par zones de liaison ? Un champ, un bord de route, un verger, une exploitation forestière, une carrière ou un jardin peuvent jouer ce rôle de passerelles permettant aux plantes et aux animaux de se développer ... mais seulement si le milieu leur convient !

### Le Réseau Nature pour qui ?

Pour tous ceux désireux de poser des actes en faveur de la biodiversité sur leur terrain: particuliers, communes, écoles, entreprises, exploitants agricoles ou forestiers ... chacun peut apporter sa contribution au Réseau Nature. Il suffit juste de le vouloir !

Le Réseau Nature veut toucher tous les acteurs de la société y compris le monde agricole et forestier. Talus fleuris, bandes enherbées, réduction des intrants ... sont quelques-unes des mesures que l'on peut préconiser auprès des agriculteurs.

Cliché Anne Weiserbs

### A quoi s'engage Natagora ?

Afin de pouvoir jouer son rôle de conseiller, Natagora offre un service de base gratuit et ouvert à tous. Ce service comprend 4 outils pour aider chacun dans une démarche de gestion écologique de ses terrains.

#### 1 - Le site web ([www.reseau-nature.be](http://www.reseau-nature.be))

est l'outil central de communication de l'opération Réseau Nature. Il permet de télécharger des documents (fiches de gestion, charte, articles thématiques...), d'être tenu au courant des nouveautés et des initiatives développées dans le Réseau Nature.

#### 2 - Les fiches de gestion

sont les documents de référence pour l'opération, qui expliquent les pratiques de gestion à mettre en œuvre pour favoriser la biodiversité. Ces fiches sont déclinées par types de milieux naturels (forêts, prairies, vergers, haies, mares...).



### 3 - La charte Réseau Nature

officialise l'inscription d'un terrain dans le Réseau Nature. La charte comprend deux volets : un dossier de candidature et une convention à signer. Avec cette convention, le participant s'engage moralement, pour une durée de trois ans renouvelable, à respecter les cinq mesures obligatoires et, éventuellement, à mettre en place une série de mesures volontaires.

### 4 - Le label Réseau Nature

permet de visualiser l'adhésion au Réseau Nature. Il sera, si possible, positionné stratégiquement, afin d'être visible par un maximum de monde (boîte aux lettres, fenêtre ...). L'octroi du label se fait un an après la signature de la charte et est conservé durant les deux années qui suivent, après lesquelles l'accord pour renouveler la charte doit être marqué.

## A quoi s'engage le participant au Réseau Nature ?

Ses engagements se répartissent en quatre grandes catégories :

**1 - Signature de la charte Réseau Nature** téléchargeable sur le site internet. C'est également sur ce site que se trouvent toutes les informations nécessaires pour la compléter correctement.

**2 - Application des mesures de gestion** obligatoires et volontaires, décrites dans les fiches de gestion, selon un engagement moral pendant une durée de trois ans.

**3 - Placement du label Réseau Nature** de manière visible pour le public.

**4 - Acceptation des mesures de suivi** comme décrites dans la charte (formulaire, coup de sonde, procédure d'exclusion en cas de non-respect des mesures obligatoires).

Il est important de rappeler que l'application des recommandations de gestion est entièrement à la charge du participant. Par la signature de la convention, il s'engage moralement à appliquer, à ses frais et en fonction de ses moyens, les mesures de gestion décrites dans la charte. L'accent doit être particulièrement mis sur les engagements obligatoires.

## Mesures volontaires ou obligatoires ?

Le Réseau Nature se caractérise par deux types de mesures : les mesures obligatoires et les mesures volontaires.

Les **mesures obligatoires** sont au nombre de 5 et doivent être appliquées systématiquement par tous les participants du projet. Leur non-respect conduit à l'exclusion du site du Réseau Nature. Le participant s'engage donc au minimum à :

1. Ne pas développer des activités humaines entraînant la destruction des milieux naturels (urbanisation, décharge, drainage de zones humides...).
2. Ne pas laisser se développer les espèces exotiques invasives (renouée du Japon, balsamine de l'Himalaya, berce du Caucase, séneçon du Cap...).
3. Privilégier les plantes indigènes de sa région.
4. Respecter la spontanéité de la vie sauvage.
5. Renoncer aux pesticides chimiques.



Même en ville, dans un petit jardin, il est facile d'accueillir la nature. Ici, à Bruxelles, un petit lopin de pelouse laissé en friche devient vite un paradis pour les insectes !  
Cliché Nature au Jardin - Bruxelles

Enfin, en fonction des milieux naturels présents et des moyens à disposition du participant (humain, matériel, financier et temps), celui-ci est invité à réaliser des **mesures volontaires** qui constitueront des bénéfices majeurs pour la biodiversité. Creuser une mare naturelle, remplacer une haie de thuyas par des arbustes indigènes, planter un verger haute-tige, reconvertis une partie de sa pelouse en prairie de fauche, placer des nichoirs à oiseaux et insectes ... sont quelques exemples de mesures que les participants peuvent mettre en place chez eux. Le document intitulé « Quelles mesures volontaires sur mon terrain ? », téléchargeable sur [www.reseau-nature.be](http://www.reseau-nature.be), en établit la liste complète, par type de milieux.

## Un service à la carte, c'est possible aussi !

Natagora propose également un service à la carte dont le tarif est de 45 euros/heure pour les membres Natagora et 55 euros/heure pour les non-membres. Les frais de déplacement seront à ajouter au tarif horaire selon le taux de 0,4 euro/km. Ce service à la carte consiste en une expertise de terrain ayant pour but de définir ensemble les mesures adéquates et réalisables pour gérer votre terrain. Un cahier de gestion adapté à votre terrain vous sera alors remis. Il reprendra une description globale du terrain, une liste des espèces observées et/ou potentielles, un descriptif des recommandations de gestion spécifiques aux milieux naturels de votre site.

## Envie de devenir un Expert du Réseau Nature ?



Les entreprises sont également ciblées par le projet. Ici, au zoning d'Anderlecht, Natagora a développé un partenariat avec la Société de Développement pour la Région de Bruxelles-Capitale (SDRB) afin de reconnaître les mesures proactives de l'entreprise pour la biodiversité. Plantations d'arbres indigènes, prairie fleurie, mares, vergers... sont autant de mesures réalisées au sein du zoning !

Cliché Réseau Nature

En vue de répondre aux demandes « à la carte », Natagora recherche des bénévoles qui souhaiteraient rejoindre le groupe d'experts du Réseau Nature.

### Qu'attend-on d'un expert ?

De réaliser une visite de terrain en compagnie du participant au projet pour l'aider à déterminer les orientations de gestion de son terrain. L'expert aide le participant à compléter sa charte Réseau Nature, en particulier la colonne des mesures volontaires et rédige un petit document, sur base d'un modèle, qui fait la synthèse des recommandations discutées sur le terrain.

### Quelles compétences l'expert doit-il avoir ?

D'une part, avoir les connaissances suffisantes pour identifier les principaux milieux naturels et les orientations de gestion spécifique à ces milieux pour favoriser la biodiversité. D'autre part, écouter les gens et être capable de communiquer clairement avec eux (formuler des recommandations réalistes et compréhensibles par le grand public).

### Quand les experts commenceront-ils leurs activités ?

Pas avant le printemps 2010, mais il est important d'établir sans tarder une liste pour définir nos forces vives afin de répondre adéquatement à la demande.

### Comment les experts seront-ils encadrés par Natagora ?

Natagora s'engage à mettre en place une (ou des) séance(s) de formation pour les experts. Ces formations permettront de rappeler les principes de base du Réseau Nature, de passer en revue les principaux types de milieux (caractéristiques et gestion). Elles ne sont toutefois pas des cours pour apprendre à gérer les milieux naturels : de bonnes connaissances préalables sont indispensables ! De plus, Natagora réalisera un vade-mecum de l'expert Réseau Nature et s'engage à relire les rapports rédigés après le passage chez le particulier.. Enfin, les frais de déplacement des experts seront remboursés.

### Qui contacter si je suis intéressé ?

Un seul contact, Pascal Hauteclair – [pascal.hauteclair@natagora.be](mailto:pascal.hauteclair@natagora.be) – 0486.27.46.44

### Envie d'en savoir, plus ?

Surfez vite sur notre site [www.reseau-nature.be](http://www.reseau-nature.be) et découvrez nos fiches de gestion, le cahier de principes du projet et la charte Réseau Nature à signer.

Tout le monde peut devenir un acteur au sein du Réseau Nature ! Même si vous n'avez pas de jardin, il est toujours possible de poser sur une façade des nichoirs pour les oiseaux ou les insectes. Ce sont les petits gestes qui, additionnés, font les grands changements !

Cliché Yves Westerbeek



## Les Brèves...

### La nouvelle réserve naturelle des Prés de Latour (commune de Virton)

Par David Storms

Fin 2008, Natagora a fait l'acquisition, dans le cadre du projet INTERREG Lorraine, d'un ensemble de prairies totalisant plus de 18 hectares situés sur la Cuesta bajocienne à Latour (Virton). Cette nouvelle réserve représente 20% des prairies maigres de fauche du site NATURA 2000 « Vallée du Ton et Côte bajocienne de Montquintin à Ruette », qui comprend 1300 hectares de zones agricoles. Elle est constituée de prés maigres de fauche, de prairies pâturées extensives partiellement recolonisées par le prunellier et de boisements de plus grande taille. Les prairies formant cet ensemble comportent un réseau de haies vives bien développé ainsi que de nombreux arbres isolés ou bosquets formant un ensemble bocager de haute valeur, notamment pour l'avifaune. On y rencontre les quatre espèces de Fauvettes présentes en Wallonie et plusieurs chanteurs de Bruant jaune. La Pie-grièche écorcheur y est également bien présente et le Tarier pâtre peut être observé dans les prairies recolonisées et enrichies. La gestion de la réserve est réalisée par l'exploitant agricole. Les prairies maigres de fauche sont actuellement en MAE 2 (prairie naturelle), l'objectif étant de passer à la MAE 8 (prairie de haute valeur biologique) avec une fauche à partir du 1er juillet plutôt qu'au 15 juin. Les prairies extensives sont actuellement pâturées à partir du mois de mai. L'objectif est de passer en MAE 2, avec un pâturage à partir du 15 juin qui permettrait de prolonger les floraisons et serait profitable à l'entomofaune. Dans le cadre du projet INTERREG Lorraine, un verger pourra être installé dans les prairies pâturées extensives et augmentera encore l'attrait du site pour l'avifaune et l'entomofaune. (Plus d'info sur la réserve naturelle des Prés de Latour sur [www.interreg-lorraine.eu](http://www.interreg-lorraine.eu))



Clichés D. Parkinson et Gabriel Rasson

## Au milieu de ma réserve, un ruisseau...

par Denis Parkinson et Grégory Motte

Parmi les 190 réserves naturelles gérées par Natagora, 123 sont traversées ou bordées par un cours d'eau. Mais combien prennent réellement en compte dans leur gestion l'importance écologique de ce ruisseau ou de cette rivière ?

Les habitats riverains, par contre, retiennent toute l'attention du gestionnaire et ont par ailleurs très souvent motivé la création de la réserve. La richesse naturelle des prairies humides et alluviales, des ripisylves, des zones de sources est une évidence pour tous. Bien moins évidente est la perception du lien étroit qui existe entre un cours d'eau et la formation, l'évolution, la dynamique des habitats naturels qui le bordent.

Alors, le ruisseau, simple frontière pratique entre deux unités de gestion ou élément essentiel, à gérer en tant que tel ? Est-il nécessaire d'intervenir sur un cours d'eau pour protéger ou accroître sa richesse biologique ? Est-il possible de le faire, avec quels moyens ? Quel est l'impact de la gestion des milieux riverains sur la rivière elle-même ? Répondre à ces questions noircirait bien des pages ! Nous ne ferons que les effleurer ici...

### Les cours d'eau riches sont les cours d'eau libres

Grosso modo, la richesse biologique d'une rivière dépend d'une part, de la **qualité de son eau** et d'autre part, de la **diversité des habitats** qu'elle offre. Sur la qualité de l'eau, le gestionnaire n'a qu'une faible prise puisqu'elle dépend largement de l'ampleur des sources de pollutions en amont : rejets domestiques et industriels, effluents divers d'origine agricole, sédiments fins en provenance de l'érosion du bassin versant. Pour contrer cela, il n'y a pas grand-chose à faire dans la réserve, mis à part bien sûr d'éviter de contribuer tant soit peu à cette pollution. Est-il encore nécessaire de préciser qu'il faut bannir l'épandage de tout produit toxique (produits phytos) dans les réserves ? L'utilisation dans les tronçonneuses d'huiles de chaîne biodégradables, particulièrement pour les travaux dans les habitats humides ou situés à proximité devrait elle aussi devenir systématique.

La qualité de l'habitat d'une rivière ou d'un ruisseau, autrement dit sa **naturalité**, va quant à elle grandissante avec la diversité des écoulements de l'eau et des substrats présents. Une rivière riche en habitats variés est une rivière qui coule tantôt lentement, tantôt vite, avec des profondeurs variables et sur des substrats différents. Les bras secondaires, actifs ou abandonnés, les méandres, les arbres rivulaires, les barrages de bois morts apportés par les crues, les cavités creusées dans la berge par l'érosion sont autant d'éléments qui vont fournir des milieux de vie pour une faune et une flore aquatique variée. Tous ces habitats se forment et évoluent au gré des crues, pendant lesquelles le cours d'eau se modifie en profondeur, creuse ses berges, transporte et dépose quantités de cailloux, de sable ou de bois mort. Les nombreux aménagements – enrochements, gabions, curages, rectifications – qui visent à contrôler localement l'écoulement de l'eau et à limiter l'érosion et les dépôts diminuent la plupart du temps la qualité des habitats naturels et la possibilité de leur renouvellement dynamique et spontané. Les interventions lourdes sont en principe évitées dans les réserves naturelles mais certains travaux à petite échelle peuvent aussi participer à la banalisation des habitats aquatiques.



La diversité des écoulements et des habitats définit le degré de naturalité d'un cours d'eau.

Cliché D. Parkinson



Les embâcles, amoncellements de débris végétaux déposés lors des crues, forment bien plus souvent des habitats nouveaux et favorables que des obstacles à la libre circulation des poissons.

Cliché D. Parkinson

Les « opérations de nettoyage » sont évidemment bénéfiques lorsqu'il s'agit de ramasser et d'évacuer les détritus divers qui s'accumulent le long des cours d'eau. Evitons par contre de démanteler dans la foulée – et dans un souci de « mettre de l'ordre » – les petits et grands barrages naturels formés lors des crues. Le transit du bois mort dans les cours d'eau est un phénomène naturel. Cet enchevêtrement de bois doit être considéré comme un habitat important pour la faune : zone de freinage hydraulique, zone de frayère, interface entre milieu aquatique et aérien pour les insectes, perchoir pour les oiseaux,...

**L'abattage ou l'élagage des arbres des berges** doit aussi s'envisager du point de vue de leur utilité pour l'écosystème aquatique : fixation ponctuelle de la berge, cache dans les racines ou les branches immergées, apport externe important de nourriture (feuilles ou insectes qui tombent), filtre contre les polluants, régulateur de température notamment après la mise à blanc de parcelles situées en amont, protection contre l'accès du bétail,... Une coupe trop importante de la ripisylve pourrait aussi permettre aux plantes invasives (renouée du japon, balsamine de l'Himalaya,...) de s'installer dans vos réserves... Si localement une coupe sélective peut se justifier (en hiver, réaliser une coupe nette, franche et légèrement oblique pour favoriser l'évacuation de l'eau, couper le plus bas possible pour permettre un enracinement indépendant), il faudrait davantage favoriser le développement de semis naturel par la pose de clôtures et éventuellement replanter les berges avec des essences indigènes et adaptées sur des secteurs où elles ont été éliminées. Pensons-y lors des choix de gestion.

Quoi de meilleur (et de plus joli) qu'un vieil aulne pour stabiliser une berge et fournir un abri sûr pour la faune ?

Cliché LIFE Moule perlière

## Attention, traversée de cours d'eau...

Tout comme la circulation dans les ruisseaux des 4x4, des motos-cross,... le franchissement des cours d'eau par les engins forestiers (lors du retrait des résineux par exemple) pratiqué sans ouvrage adapté peut provoquer des dégâts irrémédiables : pollution des eaux, destruction des berges et du lit, colmatage, perturbation de la faune et de la flore,... Si la traversée du cours d'eau est l'unique solution pour évacuer les bois, il est possible de mettre en place

des ouvrages de franchissement temporaires (pont de bois, tubes en PEHD, rondins, billons,... [www.afocel.fr](http://www.afocel.fr) et <http://www.liferuisseaux.org>). On veillera également à retirer les branchages restés le long des berges sur une distance de 6 à 10m.



Le passage des bois sur une passerelle temporaire en billons permet d'éviter l'altération des berges et le rejet de sédiments fins dans les cours d'eau.

Cliché LIFE Moule perlière



## Quelques habitats-clés à protéger ou à restaurer

**Les ruisseaux de tête de bassin** sont des milieux de vie d'une incroyable richesse dont la qualité est encore parfois préservée, à l'instar des tourbières et autres zones humides. Sachant qu'ils peuvent représenter jusqu'à 80% de la longueur de nos cours d'eau, il est nécessaire d'en apprécier l'importance, de les préserver et de les gérer avec le même soin que les milieux qui les entourent. En effet, ils sont ainsi les dernières zones refuge pour notre plus importante population de moules perlières ! La truite, le chabot, la lamproie de planer, la salamandre tachetée, la grenouille rousse, le triton alpestre, le cincle plongeur, la bergeronnette des ruisseaux ... et pour les libellules, le cordulégastre bidenté et annelé, le caloptéryx vierge... en dépendent.

Pour les poissons, les habitats les plus importants sont ceux qui accueillent les stades de vie les plus vulnérables, à savoir les œufs et les alevins. Dans nos cours d'eau, les poissons utilisent deux grandes catégories de sites de pontes (ou frayères). Il y a tout d'abord les « pondeurs lithophiles », qui pondent leurs œufs sur ou dans les cailloux du lit, dans les zones peu profondes et courantes. La truite, l'ombre commun, le barbeau fluviatile, le chevaine appartiennent à cette catégorie. D'autres poissons, principalement les cyprins d'eau calme (carpe, tanche, brème, gardon), pondent des œufs collants sur la végétation immergée des berges – racines, bois mort ou plantes aquatiques. Ce sont des « pondeurs phytophilques ». Connaître la faune piscicole qui peuple un tronçon de cours d'eau permet de déterminer quels types d'habitats de reproduction il est nécessaire de maintenir, bancs de graviers et/ou végétation, arbres riverains. Ajoutons que les bancs de graviers ne fournissent des frayères de qualité que si le substrat est propre et non colmaté par les sédiments fins, qui nuisent à la survie des œufs et des larves.



Dans les rivières, les bordures peu profondes accueillent des myriades d'alevins de poissons de toutes espèces.

Cliché D. Parkinson



Parfois limitées à de simples flaques, les annexes hydrauliques grouillent de vie !

Cliché D. Parkinson

une telle zone mise à l'ombre par la végétation surplombante de la berge permet aussi de la rendre plus attractive pour les jeunes poissons.

Les différentes **annexes hydrauliques** formées par les rivières lors de leur évolution constituent également des habitats de grande valeur. Ils vont de la flaue minuscule creusée par la dernière crue au méandre complet abandonné au gré des divagations séculaires de la rivière dans sa plaine alluviale. Ces milieux d'eau stagnante ou peu courante sont des habitats-refuges très importants pour les poissons à condition qu'ils soient maintenus en contact continu avec le lit principal du cours d'eau. Lorsque cette connexion est rompue, les poissons disparaissent très souvent et le milieu devient alors très accueillant pour les batraciens et les libellules.

Les **berges hautes**, abruptes et fraîchement érodées sont utilisées comme site de nidification par deux oiseaux emblématiques (et fort menacés) de nos rivières : le martin-pêcheur et l'hirondelle de riva-

Un deuxième habitat crucial pour les poissons sont les « **nurseries** », qui accueillent les tout jeunes alevins. Ceux-ci ont en effet besoin de zones très peu profondes et peu courantes, situées habituellement en bordure et bien ensoleillées. Dans ces zones, l'eau s'échauffe vite en été et contient de grandes quantités de zooplancton, ce qui permet l'alimentation et la croissance rapide des jeunes poissons, à l'abri des prédateurs. Ces zones, qui occupent parfois de très petites surfaces, sont souvent les premières à disparaître lors des travaux de curage ou de rectification des cours d'eau. Il faut donc veiller à ne pas les supprimer ou les détériorer lors de la gestion des abords d'un cours d'eau. Dégager

ge. Comme l'aménagement des cours d'eau tend à stabiliser un maximum les berges, les sites qui conviennent à la reproduction du martin-pêcheur et de l'hirondelle de rivage se font de plus en plus rares. Dans les quelques réserves naturelles qui comprennent ce type de berge, il faut bien entendu maintenir l'habitat mais aussi veiller à permettre son renouvellement régulier, qui se fait par effondrement de la berge sapée à sa base par l'écoulement de l'eau. En rivière, les hirondelles s'installent toujours dans les berges les plus « fraîches ». Et lorsque l'érosion n'est plus active et que la berge, colonisée par la végétation, devient moins attractive, on peut toujours tenter d'effondrer volontairement la berge par le dessus...



Les berges hautes, fraîchement érodées, constituent des sites de nidification très appréciés par les hirondelles de rivage.

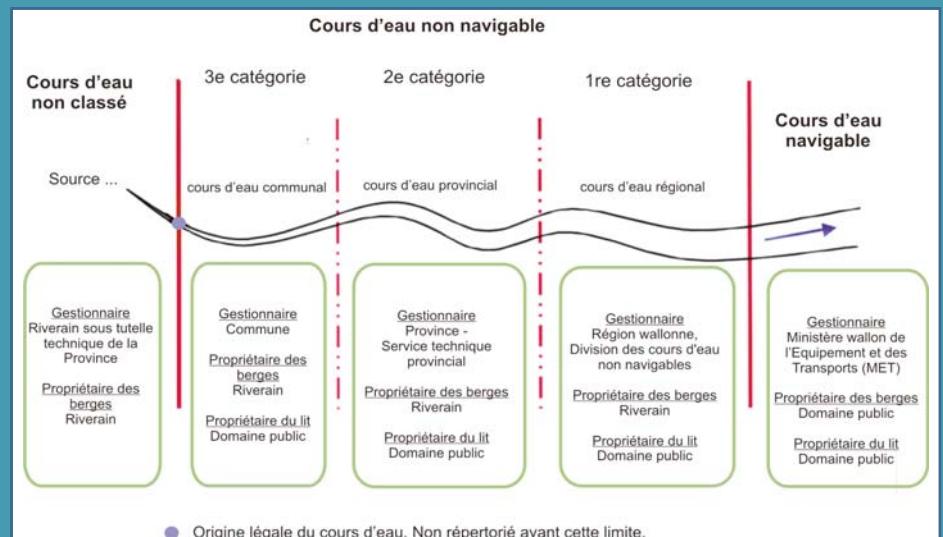
Cliché D. Parkinson

Plus personne n'ignore que la conservation des poissons passe par le maintien de leur **libre circulation** au sein du système hydrographique. Au cours de leur vie, les poissons se déplacent beaucoup, en grandissant, pour se nourrir, pour rejoindre les frayères. Empêcher ces déplacements isole et fragilise les populations, ou ne permet tout simplement pas aux poissons adultes de se reproduire. Les techniques pour lever les obstacles sont nombreuses et nous ne les détaillerons pas ici. Il faut quand même savoir que l'aménagement des petits obstacles sur les ruisseaux est parfois simple, peu coûteux et à la portée du gestionnaire d'une réserve naturelle. Il est toutefois important de vérifier au préalable auprès d'une personne compétente que l'obstacle est effectif et l'aménagement nécessaire. Comme déjà exprimé, évitons, en voulant bien faire, de supprimer des habitats intéressants en croyant lever un barrage qu'une truite passe en deux coups de nageoire lorsqu'elle remonte pour frayer ...

## Modifier un cours d'eau, que dit la loi ?

Suivant leur *importance (surface du bassin versant)*, les cours d'eau sont classés en cinq catégories distinctes qui déterminent qui est le gestionnaire officiel du cours d'eau ainsi que le régime juridique d'application. Les informations sur le classement des cours d'eau non navigables sont reprises dans l'atlas des cours d'eau qui peut être consulté librement dans toutes les administrations communales.

Selon la Loi sur la Conservation de la Nature, dans les réserves naturelles, il est interdit « ... d'effectuer tous travaux susceptibles de modifier (...) les sources et le système hydrographique... ». Les travaux d'aménagements des cours d'eau situés dans le périmètre d'une réserve naturelle sont donc soumis à l'obtention d'une dérogation, en plus des autorisations habituelles (permis d'urbanisme en cas de modification sensible du relief du sol par exemple). Si les travaux sont bien étudiés et motivés par la conservation ou la restauration de l'intérêt biologique du site, l'obtention de cette dérogation ne devrait a priori pas poser de problèmes.



Les quelques informations qui précèdent concernent des aménagements simples, peu coûteux, utiles à petite échelle : dégagement de berges, travaux manuels sur les frayères, les nurseries, les annexes hydrauliques, rafraîchissement d'une berge érodée, levée d'un petit obstacle à la migration,... Des **aménagements plus ambitieux** peuvent également être envisagés mais ils nécessitent des moyens techniques et financiers beaucoup plus importants. Les techniques de restauration écologique des cours d'eau, largement éprouvées dans d'autres pays européens, restent encore trop confidentielles en Wallonie, où les aménagements concernent principalement la création ou la restauration d'annexes hydrauliques, la

levée d'obstacles à la circulation des poissons et l'utilisation de techniques « douces » de stabilisation des berges. La restauration de la diversité morphologique des cours d'eau et des processus dynamiques est pourtant possible : pose d'obstacles à l'écoulement, reméandration, reprofilage de berges artificialisées,... Ces aménagements, qui peuvent être subsidiés, pourraient avoir leur place dans les réserves naturelles, après obtention des autorisations requises. Leur mise en œuvre efficace et réaliste nécessitera toujours une concertation étroite avec le gestionnaire du cours d'eau ainsi qu'une solide étude scientifique et technique préalable.

### Le pâturage dans les réserves et l'accès du bétail au cours d'eau

L'accès répété et anarchique du bétail au lit du cours d'eau pose plusieurs problèmes à la rivière : piétinement du lit et destruction de la faune, dégâts aux berges et notamment détérioration des berges hautes à oiseaux ripicoles, apport accru de sédiments fins par une érosion plus importante, colmatage des fonds, altération physico-chimique et bactériologique de la qualité de l'eau,...

Empêcher cet accès se résout simplement (mais pas gratuitement) par la pose d'une clôture et l'aménagement d'un accès ponctuel pour l'abreuvement ou d'abreuvoirs situés hors du lit du cours d'eau.

Si le bétail doit pouvoir franchir le cours d'eau pour avoir accès à l'ensemble de la réserve, la construction d'une passerelle en bois peut-être envisagée.

Ces précautions s'appliquent également au pâturage extensif mené dans les réserves naturelles, même si l'impact sur les cours d'eau est potentiellement plus faible en raison du nombre limité d'animaux. D'un point de vue strictement légal, si la réserve naturelle est située dans un site Natura 2000, la clôture systématique des berges deviendra une obligation dès l'adoption de l'arrêté de désignation correspondant.



Lorsque la traversée d'une rivière par le bétail est incontournable, l'aménagement d'une passerelle reste la solution la plus efficace .

Cliché LIFE Moule perlière



Cliché LIFE Moule perlière

### La fermeture des drains, tout bénéfice pour les ruisseaux !

A quoi bon restaurer, protéger des ruisseaux si l'on conserve les drainages existants dans les réserves ? Autrefois creusés pour permettre la production d'épicéas sur sol humide ou pour l'exploitation agricole de zones humides, le drains peuvent toujours être actifs et altérer le bon fonctionnement des ruisseaux (vitesse d'écoulement des eaux trop importante après des précipitations, creusement du lit du ruisseau, apport de sédiments, colmatage, érosion,...) ou encore la qualité des zones humides adjacentes (atténuation du rôle d'éponge).

Différentes techniques de fermeture de drains peu coûteuses ont été testées dans plusieurs projets Life, nous ne le détaillerons pas ici mais cela doit s'envisager lorsque des drains actifs sont encore présent dans les réserves.

Ces travaux permettent de créer de nouveaux habitats d'eau stagnante d'une grande richesse biologique : mares, bas-marais et même tourbières !

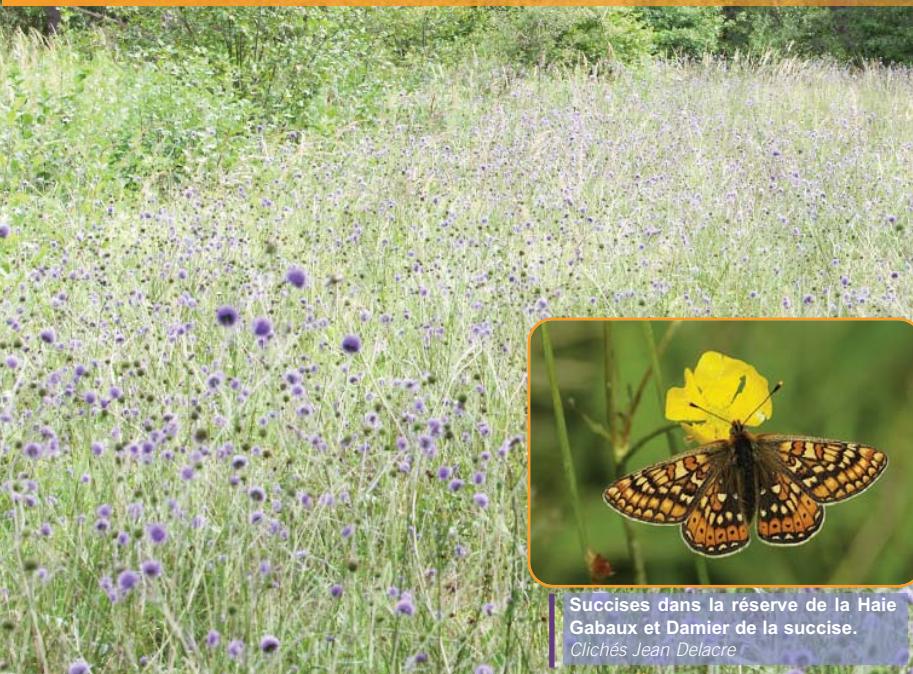


Un drain récemment creusé, à Thommen.

Cliché Guido Schütz



# La nouvelle Réserve de la Haie Gabaux : le décollage du Life Papillons en Fagne



Succises dans la réserve de la Haie Gabaux et Damier de la succise.

Clichés Jean Delacre

## La réserve et ses trésors biologiques



La réserve de la Haie Gabaux  
Cliché J. Delacre

Cette zone forestière de 30 hectares fait aujourd'hui partie des réserves naturelles gérées par Natagora. Un réseau de clairières, de layons élargis et de lisières étagées y a été mis en place sur environ 12 % de sa surface.

Jusqu'au milieu du 19ème siècle, ce site, comme une grande partie de la Fagne, était couvert de prairies humides et de landes à bruyère servant d'aire de pâturage pour le troupeau communal.

L'abandon des pratiques

agropastorales mena à un retour progressif de ces milieux ouverts vers la forêt (naturelle ou replantée), faisant disparaître bon nombre d'espèces liées à ces landes et prairies humides. A l'heure actuelle, cette réserve forestière est essentiellement composé d'une futaie de chênes accompagnée d'un taillis d'essences diverses (charmes, chênes, bouleaux, trembles, noisetiers,...). La partie la plus intéressante de la réserve est située dans les dégagements créés où les espèces de jadis retrouvent le milieu nécessaire à leur épanouissement. La plupart de ces longues clairières mises en lumière ne sont que d'anciens layons ayant été déboisés sur une largeur de 12 à 30 m selon les cas de figure, largeur nécessaire pour que l'éclairement solaire soit suffisant, et pour pouvoir aménager un bel effet de lisière étagée.

Les strates schisteuses de la dépression de Fagne ont généralement engendré des sols argileux, lourds et superficiels, au drainage défectueux. Tantôt gorgés par une nappe perchée temporaire, tantôt craquelés par la sécheresse, ces sols à pédologie particulière expliquent en grande partie l'intérêt biologique de la région, abritant notamment une flore

caractéristique. On note dans les ouvertures de la réserve divers éléments du Molinion, dont la plante hôte d'*Euphydryas aurinia* : la Succise des prés (*Succisa pratensis*). Une végétation du Cicendion, association végétale devenue exceptionnellement rare en Wallonie, s'observe dans certains chemins à ornières de la Réserve.

C'est avant tout pour les papillons que ces dégagements furent opérés. En sachant que sur la centaine d'espèces wallonnes de papillons de jours, 51 sont menacées à des degrés divers et que 37 d'entre elles ont été observées ces dix dernières années sur la réserve, l'intérêt de ces ouvertures n'est plus à prouver. Outre le Damier de la Succise, voici quelques exemples de Rhopalocères « emblématiques » du site : la Melitée du mélampyre (*Melitaea athalia*), le Grand collier argenté (*Boloria euphrosyne*), le Moyen nacré (*Argynnis adippe*), les Grand et Petit mars changeant (*Apatura iris* et *ilia*), la Thécle de l'yeuse (*Satyrium ilicis*)...



Carte de la réserve naturelle.



par Olivier Kints (Projet Life Papillons),  
avec la collaboration de Jean Delacre

## Une belle histoire

L'aventure de cette réserve commence par une rencontre, celle de Jean Delacre et d'un papillon discret volant dans les chemins de sa propriété familiale. S'avérant que ce rare papillon n'est autre que le Damier de la Succise, *Euphydryas aurinia*, Jean comprend immédiatement l'intérêt que représente cette espèce cible pour Natura 2000. Il décide alors de modifier les objectifs de gestion de la propriété et c'est ainsi qu'en 2001, un premier layon est ouvert sur une longueur de 200 mètres pour favoriser '*E. aurinia*' et par la même occasion tout le cortège d'espèces associées préférant les lisières ensoleillées à la forêt profonde. Cette gestion-test portant rapidement ses fruits, il fut décidé par Jean Delacre, son fils et son père, d'élargir chaque année de nouveaux chemins sur une largeur d'une trentaine de mètres.

[http://web.me.com/jdelacre/Haie\\_Gabaux/](http://web.me.com/jdelacre/Haie_Gabaux/)

*Euphydryas aurinia* s'est révélé être un excellent bio-indicateur et toute gestion en sa faveur est susceptible d'être favorable à un large cortège d'espèces : insectes, papillons, plantes, oiseaux, micro-mammifères ou reptiles ... On note en abondance la présence de l'Orvet, du Lézard vivipare et de la Couleuvre à collier. On y trouve épisodiquement la Vipère péliaude (*Vipera berus*), espèce menacée de disparition en Wallonie et qui devrait bientôt se réinstaller de façon durable dans les lisières exposées au sud des layons remis en lumière, alors que le reboisement des dernières décennies lui avait été très défavorable. Les mammifères ne sont pas en reste non plus : zones de gagnage pour les uns, de chasse pour les autres, des grands ongulés aux petits carnivores en passant par les chauves-souris et autres micromammifères comme le Muscardin, tous tirent profit de ces ouvertures forestières où la quiétude et la nourriture leur est assurée. Nous pourrions encore citer bon nombre d'espèces inventoriées à la Haie Gabaux, mais notons aussi que ces nouvelles clairières enchanteront également tout promeneur qui saura prendre le temps d'observer et de s'émerveiller du spectacle permanent qui s'offre à lui. A chaque jour son théâtre, bercé de chants d'oiseaux, véritables spectacles naturels qui ne peuvent qu'émouvoir le visiteur.

**Le Damier de la Succise une espèce parapluie pour bon nombre d'espèces.**

Illustration Olivier Kints et Clichés J. Delacre



## Les coups de main de Lycaena



Chantier bénévole à la Haie Gabaux.  
Cliché J. Delacre

C'est une chose d'ouvrir des layons forestiers, c'en est une autre de les garder ouverts. A peine un déboisement réalisé, l'embroussaillage de cette mise en lumière ne se fait pas attendre, même sur ces sols pauvres de Fagne. Les surfaces ouvertes devenant de plus en plus grandes il devenait difficile pour la famille Delacre de les débroussailler à eux seul. Ils furent rapidement aidé par toute une équipe de bénévoles ayant répondu à l'appel de Violaine Fichefet, coordinatrice du groupe de travail Lépidoptères Lycaena (voir écho des réserves n° 2, « Plein phare sur nos papillons forestiers »). C'est dans une ambiance quasi festive qu'ils se retrouvent chaque année, armés de débroussailleuses, cisailles et fourches, pour mettre à mal les nombreux recrus ligneux étouffant la strate herbacée propice aux lépidoptères.

## Le décollage du Life Papillons

Le démarrage du projet Life Papillons est un nouveau tournant pour l'histoire de la réserve. En effet, une des zones du projet vise la restauration d'un réseau d'habitats favorables au Damier de la Succise sur le bois de Fagne. La restauration et la gestion menée à la Haie Gabaux sont donc l'exemple parfait de ce qu'il faudra faire sur l'ensemble du bois de Fagne pour reconnecter les 3 noyaux de population de Damiers subsistants. C'est une aubaine pour le projet d'avoir un tel exemple sous la main. Il fut donc proposé à la famille Delacre de racheter une partie de leur propriété afin de pouvoir lui octroyer un statut durable de protection et pouvoir y réaliser les travaux de restauration nécessaires que seul un projet Life peut financer dans la durée. Cette proposition fut acceptée avec enthousiasme, belle preuve de confiance à l'égard de l'équipe du Life quand on connaît l'historique et la somme de passions et d'énergies consacrées par cette famille à cet endroit. Les conservateurs de la nouvelle réserve naturelle Natagora étaient quant à eux tout désignés : Jean et son fils François Delacre.

Cet achat est donc un premier pas du projet Life sur cette zone de travail. Les premiers travaux de restauration ne se firent bien évidemment pas attendre. Le chantier de gestion bénévole devenant de plus en plus lourd à gérer, il a été décidé de mettre en place un plan de fauche mécanisé semblable à celui pratiqué sous la ligne à haute tension. Cette même pratique sera d'ailleurs étendue à la majorité des ouvertures forestières qui seront créées par le Life sur le bois de Fagne. Pour des raisons de coût, les élargissements opérés jusqu'ici se limitaient à la mise en lumière de la strate herbacée par recépage du taillis et abattage de certains gros arbres.

Cette façon d'opérer présente l'inconvénient majeur de laisser en place des souches qui empêchent le passage ultérieur d'une faucheuse mécanique. Il était évidemment hors de question de réaliser un gyrobroyage en plein qui aurait anéanti tous les efforts de restauration menés ces dernières années. Une méthode plus douce a donc été choisie : un chantier bénévole a été organisé non seulement pour contrôler les recrus ligneux mais également pour repérer les souches. L'équipe Life s'est ensuite employée àachever le chantier de débroussaillage et chaque souche qui aurait pu endommager une faucheuse à lames horizontales a été jalonnée.



Le chantier 2009.  
Cliché J. Delacre



**La rogneuse de souches.**  
Cliché J. Delacre

Pour araser les souches sur ce site fragile, un engin léger a été privilégié par rapport aux lourdes machines qui nous étaient proposées. Plus respectueuse de la couche d'humus et de la strate florifère, et n'agissant que sur sa cible, cette petite mais puissante rogneuse de souches très maniable n'a laissé que peu d'empreintes sur le sol. Le recul d'une première saison de terrain nous confirme que ces travaux ne semblent pas avoir causé trop de dommages à la petite faune et à la flore de la réserve.

Dorénavant la fauche de ces ouvertures pourra se faire par fauchage mécanique, ce qui n'empêchera pas Jean de continuer à inviter chaque année toutes les bonnes volontés lors de son traditionnel chantier de gestion bénévole. En effet, ce ne sont pas les idées de travaux manuels qui manquent ! Le Life quant à lui ne compte pas s'arrêter en si bon chemin : d'autres ouvertures sont déjà planifiées sur la réserve sous les conseils avisés de Jean et François. Quant à la continuité de ce réseau d'ouvertures sur les bois communaux, de nombreux contacts ont déjà été établis avec le DNF avec qui les premières collaborations s'annoncent sous les meilleurs augures. Espérons que les comptages encourageants de Damier de cette saison, combinés à l'augmentation des surfaces favorables présagent d'un redéploiement de la population de Damier de la Succise.

## Haute tension papillons !

Alors que la société Elia s'apprêtait à remettre aux normes toute la ligne à haute tension Doische-Vodelée passant sur la réserve en broyant le fourré qui poussait sous les pylônes tout en élargissant son emprise sur 50 m, les efforts conjoints du DNF, du DEMNA et de la Famille Delacre, permirent de faire accepter à la société un nouveau plan de gestion «papillons admis». Plutôt que de broyer le fourré tous les 10-15 ans, la ligne sera dorénavant entretenue et fauchée à une hauteur de 15-20 cm entre le 1er août et le 31 mars sur une rotation bisannuelle afin d'épargner les chenilles. Une belle ouverture propice et durable a ainsi été créée non seulement sur la réserve mais également sur 8 ha de bois communaux !

**La ligne à Haute tension.**  
Cliché O. Kints



**La faucheuse sur patins.**  
Cliché J. Delacre

## Une Faucheuse sur patins

Les fauches rases et précoces sont mal supportées par bien des Lépidoptères et terriblement dommageable pour la pérennité des espèces. Il est donc conseillé d'effectuer ce travail de fauche entre le 1er août et le 31 mars et ce, à une hauteur de 20 cm au dessus du sol. A cette période, la plupart des chenilles ou des œufs (selon l'espèce) sont réfugiés au plus bas dans la strate herbacée, voire dans le sol. Cette hauteur de fauche permet de préserver un espace de survie suffisant pour quantité d'espèces. Cette contrainte de hauteur n'est malheureusement que trop rarement respectée étant donné la difficulté technique de garder la barre de fauche levée tout au long du travail. Un système original de patins métalliques fixés sur la faucheuse de la famille Delacre afin d'assurer la préservation des 20 centimètres s'est révélé très efficace et sera retenu pour le matériel que le Life projette d'acheter pour l'entretien futur de tous les dégagements réalisés ou restant à opérer.

## Le projet Life papillons

Le Damier de la Succise, le Cuivré de la bistorte et le Cuivré des marais, font partie de la liste rouge des espèces devant être prioritai- rement ciblées dans les programmes de conservation listée par la Commission européenne (Natura 2000). Natagora et la Région Wallonne ont donc décidé de mettre en place un projet qui permettra de restaurer les habitats de ces trois espèces prioritaires présentes en Région Wallonne : c'est le projet Life Papillons. 540 hectares d'habitats devront être restaurés entre 2009 et 2013. Cinq années de travaux intensifs dans 5 différentes zones de Wallonie permettront, espérons-le, de stabiliser les populations de ces trois papillons, sans compter l'effet bénéfique sur toutes les autres espèces animales et végétales qui ne pourront qu'en profiter ! Pour en savoir plus sur ce projet surfez sur [www.Life-papillons.be](http://www.Life-papillons.be)



L'impression de connaître une très bonne année à papillons est non seulement confirmée par les résultats de la campagne « Devine qui papillonne... » (en moyenne, trois fois plus de papillons comptés par jardin), mais également par les résultats de recensement des trois espèces de papillons concernées par le projet Life-Papillons. Ainsi, le Damier de la succise (Euphydryas aurinia) est à nouveau bien présent sur ses sites noyaux avec près de quatre fois plus d'imago et de nids de chenilles que l'année précédente. De nouveaux sites de reproduction ont également été trouvés durant nos prospections, mais il reste tout de même quelques inquiétudes pour certaines petites populations isolées et occupant des sites de plus en plus dégradés. L'espèce ne fut d'ailleurs pas retrouvée en Lorraine belge malgré une recherche intensive.

Le Cuivré de la bistorte (Lycaena helle) continue à bien se porter dans les fonds de vallée des Cantons de l'est, ainsi que dans la vallée de l'Almache, mais les populations de Lorraine et de la Haute Lesse sont en déclin par rapport à la situation d'il y a dix à vingt ans et les conditions climatiques très favorables de cette année ne semblent pas avoir pu infléchir fondamentalement la tendance en cours.

Par contre, le Cuivré des marais (Lycaena dispar) continue sa progression dans la vallée de la Semois. Peu abondant à l'émergence de la première génération, il fut retrouvé plus largement aux mois d'août et septembre lors de l'émergence de la seconde génération.

Ces bons résultats sont encourageants mais sont également le reflet de conditions climatiques particulièrement favorables. Nous espérons cependant pouvoir profiter de cette dynamique positive pour accélérer la colonisation de nouveaux sites créés dans le cadre du projet Life-Papillons. Nous vous tiendrons au courant.

## Une nouvelle collaboration remarquable avec l'entreprise GSK

Par Vincent Swinnen



Cliché Vincent Swinnen

Cet automne, nos réserves du Brabant wallon, de la vallée de la Haine et de Croix Scaille recevront la visite de plusieurs centaines de collaborateurs de la société pharmaceutique GSK. Cette dernière société, avec laquelle nous avons déjà collaboré à plusieurs reprises, vient en effet de lancer un nouveau concept, les « Orange Days ». Ce dernier consiste à offrir l'opportunité à ses collaborateurs d'effectuer une journée de bénévolat par an, sur son temps de travail.

Ce bénévolat pouvant s'orienter vers différents domaines, tant social que culturel ou environnemental, il faut se réjouir qu'une dizaine de groupes ait choisi de participer à la gestion de nos réserves naturelles. Lorsque l'on sait que ces groupes peuvent parfois compter plus de 30 personnes, on imagine sans peine la masse de travail qui peut ainsi être réalisée, même si celui-ci présente quelques contraintes (matériel et encadrants en suffisance par ex.). Ces journées, qui associent en général travail de gestion et découverte du site, sont de plus une excellente occasion de sensibiliser le public présent à la nature et à sa protection.

Débuté il y a quelques années en Brabant wallon (Citibank, UPS) ce type de partenariat entre des entreprises et notre association semble prendre une nouvelle ampleur avec cette société comptant près de 6.000 employés !

Espérons que ce type de collaboration sera encore appelé à se développer dans les prochaines années...

## La laine, fibre d'avenir et d'espoir

Par Frédérique Bagoly

Depuis le mois de juin, s'est ouverte près de Namur, une petite filature offrant un service de transformation complet de laine, du lavage au filage. Ce projet part d'un constat : en Belgique et dans les pays voisins, beaucoup de petits éleveurs jettent leur laine, la compostent ou la vendent pour l'exportation (Chine, pays de l'Est). A défaut de structure de valorisation, nous négligeons une matière première merveilleuse, saine et écologique, pourtant utilisée pendant des siècles pour nous vêtir et nous abriter.

Située au premier étage d'une ancienne grange, la filature du hibou est implantée dans l'enceinte de la ferme du château de Boninne (6 km de Namur). Au commande des 10 machines qui composent l'ensemble de l'installation, Frédérique Bagoly, initiatrice du projet dont l'objectif est de (ré-)utiliser la laine dans notre quotidien.

Le type de machine utilisé, permettant de traiter des petits lots de laine (à partir de 5 kg) sans les mélanger entre eux, est très bien adapté aux petits éleveurs attachés à leurs moutons et soucieux de valoriser leur production. La laine produite par les moutons qui pâturent nos réserves naturelles pourrait ainsi gagner une certaine plus-value également.

La filature du hibou peut prendre en charge certaines opérations de transformation de la laine, les prix varient en fonction du produit fini à réaliser et de la fibre à transformer (de 24 à 45€/kg de laine, lavage, cardage et filage compris). Des mélanges de fibres peuvent être réalisés sur commande, des teintures végétales, des mélanges de couleurs, ... Toutes les fibres animales et végétales (mouton, alpaga, mérinos, mohair, angora, cachemire, soie, chanvre, lin, ...) sont acceptées. D'autres activités sont également proposées : vente de fils, de feutre, nappes cardées ou ruban 100% au détail, ateliers scolaires, visites guidées de la filature et la location d'un atelier à feutrer pour les artisans.

Plus d'info : La filature du hibou - 181 route de Hannut - 5021 Boninne - 081/589876 - [www.lafilatureduhibou.be](http://www.lafilatureduhibou.be) - [info@lafilatureduhibou.be](mailto:info@lafilatureduhibou.be)

Cette feuille de contact est une publication du département Conservation de Natagora.

Tél. : 081/830.570 - Fax : 081/830.571 - @ : [info@natagora.be](mailto:info@natagora.be) - Site internet : <http://www.natagora.be>

Editeur responsable : Joëlle Huysecom, rue du Wisconsin, 3 – 5000 Namur

Rédaction : Pierrette Nyssen (081/830 334 ; [pierrette.nyssen@natagora.be](mailto:pierrette.nyssen@natagora.be))

Mise en page : Rudi Vanherck – Imprimerie Massoz, Aleur

Ont collaboré à ce numéro : Frédérique Bagoly, Gaëtan Bottin, Philippe Collas, Anne-France Couvreur, Jean Delacre, Marie Etienne, Hélène Ghyselinck, Pascal Hauteclair, Olivier Kints, Dominique Lafontaine, Jean-Luc Mairesse, Grégory Motte, Denis Parkinson, Michael Pontegnie, David Storms, Vincent Swinnen, Christian Xhardez.

Nous tenons également à remercier pour leurs photographies : Fabian Constant, Frederic Degrave, Gabriel Rasson, Guido Schütz, Anne Weiserbs, Yves Westerbeek, le LIFE Hélianthème, le LIFE Moule perlière, le projet Nature au Jardin - Bruxelles.